

2026/0049

**DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE
COMMUNE DE AVESNELLES**

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le **18 MAI 2026**
ID : 059-215900358-20260518-20260518_D0047-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES**

L'an deux mille vingt-six, le quinze mai, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 14 - Votants : 18

Etaient présents MM.BADIDI.SEGUIN.JOSSET.PETIT.MANGHOLZ.CHRETIEN.
QUETIER.BERTEAUX.

Mmes MERCIER.WAUCHER.CHATELAIN.CAFFIAU.RAMELOT.BAROCHE.

Absents ayant donné procuration : Mme PREVOST à Mme MERCIER.

Mme DUQUESNE à M. MANGHOLZ.

M. WERY à M. QUETIER.

Mme DELBRUYERE à M. BADIDI.

Absent excusé : M. TENDERO.

Secrétaire de séance : M. PETIT.

Objet : Délibération de principe – acquisition du bien immobilier sis 25 rue Léo Lagrange.

Monsieur le Maire explique aux membres de l'assemblée que le bien immobilier, sis 25 rue Léo Lagrange, composé des parcelles cadastrées A 1 815 et A 1 471, est à vendre. Dans le cadre des futurs projets immobiliers qui sont en cours de réflexion, Monsieur le Maire propose que la commune acquiert ces parcelles au tarif du marché en vigueur selon l'estimation vénale des domaines qui va nous être adressée dans les semaines à venir.

En ce sens, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de lui donner leur accord de principe dans l'éventualité d'acquérir ces terrains, après négociations avec les actuels propriétaires.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Donne son accord de principe à Monsieur le Maire dans l'éventualité d'acquérir l'ensemble de ces parcelles.

Dit que le conseil municipal se prononcera lorsque des négociations auront eu lieu entre le Maire et les propriétaires afin d'acter l'acquisition et donner mandat au Maire de procéder à la signature de l'ensemble des documents.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
AVESNELLES, le **18 MAI 2026**
Le Maire,

